



# CNU

Conseil National des Universités

La 22<sup>e</sup> section constituée en Assemblée générale réitère les demandes effectuées en décembre 2023 en rapport avec les annonces concernant le deuxième acte de l'autonomie évoqué par Emmanuel Macron. Les personnels de l'ESR, les étudiants et les étudiantes sont en souffrance et doivent, enfin, être entendus, et non traités, dans leur immense majorité, par le mépris.

France université a récemment exprimé ses inquiétudes quant à l'insuffisance du budget alloué aux universités. Nous lui rappelons que plusieurs d'entre elles sont en effet exsangues et confrontées à des gels de postes massifs et à des restrictions inacceptables de nos offres de formation, tandis que les conditions matérielles de l'ensemble des collègues continuent de se dégrader de manière aujourd'hui très alarmante.

Le financement par étudiant a diminué de 10% en 10 ans. Les inégalités ne font que s'accroître d'une université à l'autre, avec un financement par étudiant qui passe du simple au double entre deux universités publiques. L'accueil des étudiants étrangers est chaque jour davantage menacé. Tout comme Parcours Sup, l'instauration de Mon Master provoque des situations anxiogènes pour les étudiants et étudiantes, favorise le développement d'établissements privés (qui représentent désormais un quart des inscriptions dans le supérieur) et au final accentue la sélection entre les étudiants et étudiantes. Ces plateformes, qui accroissent la charge de travail des collègues, ne règlent pas le problème de fond qui reste le manque de places et le manque de postes de titulaires.

Ces inégalités s'observent également du côté des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses titulaires dans l'attribution des primes RIPEC, dont les critères restent opaques et injustes dans nombre d'universités. Le recours à l'attribution d'une prime ne remplace pas une revalorisation des salaires. Les avis du CNU, qui garantissent pourtant une approche globale et égalitaire, ne sont pas toujours pris en considération dans les établissements. Nous nous alarmons, comme le bureau de la CP-CNU, d'une remise en cause du statut national des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous dénonçons la situation de nos collègues vacataires qui sont maintenus dans des conditions de précarité scandaleuses.

Nous réclamons un vaste plan de recrutement de titulaires et un budget à la hauteur des besoins. Le service public de l'enseignement supérieur et la recherche doit être massivement réinvesti et doit enfin devenir une priorité.